

220C0945
FR0011592104-DIV09

13 mars 2020

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

BLUE SOLUTIONS

(Euronext Paris)

Le 12 mars 2020, les sociétés Bolloré et BLUE SOLUTIONS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique (alternative composée d'une offre publique d'achat simplifiée et d'une offre publique d'échange simplifiée par remise d'actions Bolloré) que la première envisage de déposer sur les actions de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BLUE SOLUTIONS et Bolloré sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 12 mars 2020 par les sociétés Bolloré et BLUE SOLUTIONS.